

	Protocole lutte contre le -COVID-19 ANIMATIONS SPORTIVES	Date de création : 14 Juin 2020
		Date de révision : 30 Juin 2021
		N° de révision : Valable jusqu'à nouvel ordre

LE RELAIS DU MOULIN NEUF S'ENGAGE À RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES... ET LE PROUVE :

Les 10 points clés :

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LE BATIMENT PRINCIPAL (Salles de restaurant, accueil, salon...)

1) **Accueil clients :**

Le planning des activités est fait pour éviter tout rassemblement à l'accueil. Les rendez-vous sont donnés sur des lieux différents selon les activités sportives pratiquées.

2) **Port du masque**

Obligatoire dans le bâtiment principal ou à l'extérieur quand les distanciations ne peuvent être respectées.

3) **Désinfection :**

Les animateurs auront à leur disposition durant l'activité de la solution hydroalcoolique.

4) **Lavage des mains :**

Au moment de la prise de poste, avant et après chaque pause. A chaque changement d'activités. soit un lavage de mains toutes les 30 minutes.

5) **Conditions de réalisation des activités**

La personne en charge de l'activité sportive vous donnera toutes les consignes sanitaires avant de commencer l'activité. Certaines activités sont limitées en nombre de participants.

6) **Activités sportives en libre-service**

La matériel est emprunté à l'accueil. Il sera désinfecté dès que vous l'aurez rendu. (Concerne les boules de pétanque, les raquettes de tennis, de ping-pong, les ballons divers...)

7) **Activité piscine**

L'entrée de la piscine sera identifiée à l'entrée du pédiluve avec un sens de circulation pour éviter que les entrants se croisent avec les sortants. Priorité aux sortants un par un.

Douche obligatoire et passage dans le pédiluve obligatoire.

A l'entrée, affichage des contrôles de qualité quotidiennement

Mise en place de la traçabilité des nettoyages : matin avant l'ouverture, pause méridienne.

La norme réglementaire pour les piscines en plein air prévoit 3 baigneurs pour 2m² de plan d'eau soit un maximum de 70 personnes.

Les transats seront accessibles mais espacés fortement. Ils seront désinfectés deux fois par jour.

Mise à disposition de solution hydroalcoolique pour que le vacancier désinfecte son transat.

Il est conseillé aux clients de prévoir 2 serviettes de bain.

Il est conseillé de ressortir de la piscine pour utiliser ses toilettes de chambres.

Les cours de natation ; aquagym, aqua-Pilates seront donnés selon les directives du maître-nageur en toute sécurité.

8) **Espace Jacuzzi et hammam.**

Compte tenu des dernières directives de ARS Nouvelle Aquitaine, il est actuellement fermé.

9) **Salle de fitness**

Désinfection programmée 2 fois par jour. Serviette obligatoire pour les appareils. Mise à disposition de spray hydroalcoolique pour les utilisateurs

10) **Activités à l'extérieur du Village**

Pour se rendre sur le point de départ d'une activité sportive, chaque client utilisera son propre véhicule. Dans l'éventualité de l'utilisation du mini-bus du Village Vacances, les personnes devront porter un masque (respect de la distanciation).